

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2011

Réception par le Prefet : 28/06/2011

Publication : 30/06/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2011-3-3-2

Séance du jeudi 23 juin 2011

### PANNEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE D'AGGLOMERATION BILINGUES

-----

### MODELE DE CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 15 septembre 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la nouvelle politique autorisant la mise en place, sur les routes départementales, de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues (appellation traditionnelle en langues et dialectes régionaux) ;
- ❖ Approuve le modèle de convention de financement annexé au rapport ;
- ❖ Autorise le Président à signer, avec l'ensemble des partenaires, les conventions prises sur la base de ce document-type.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : Henri STOLL

**Mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues**

----

**Convention de financement**

**CONVENTION N° .../...**

VU la délibération n° ... du Conseil Général du ... approuvant la convention-type pour la mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues et autorisant le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la présente convention,

VU la délibération de la Commune de ..... en date du ....., approuvant la présente convention et autorisant le Maire à la signer,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, dûment autorisé par la délibération du Conseil Général susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- la Commune de ....., représentée par....., son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par la "**Commune**",

d'autre part,

Ces co-signataires pouvant par ailleurs être désignés par les "**parties**",

Il a été convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Dans la continuité de la politique départementale en faveur du bilinguisme et de la promotion de l'identité régionale, le Conseil Général du 23 juin 2011 a défini une politique en matière de mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues (appellation traditionnelle en langue et dialectes régionaux) sur routes départementales.

Dans un souci de cohérence en matière de signalisation routière et afin d'assurer la lisibilité des indications portées sur les panneaux, le nom traditionnel de la Commune devra apparaître clairement et de manière précise sur les panneaux, le nom en langue ou en dialecte régional de la Commune figurera sur le même panneau au dessous, dans une police de caractères différente et de dimension légèrement réduite.

Par ailleurs, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (EB10-EB20) sont actuellement pris en charge par le Département, aussi bien en matière de pose que d'entretien dès lors qu'il s'agit d'un investissement initial ou du remplacement d'un ensemble de signalisation.

La mise en place de panneaux bilingues générant un surcoût d'investissement mais également d'entretien, la Commune demandeuse et le Département conviennent de se répartir cette dépense supplémentaire.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités financières relatives la mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues de la **Commune de ...** dans le cadre d'une première implantation/de leur remplacement.

### **ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU PROJET ET ROLE DU DEPARTEMENT**

Les panneaux projetés figurent à l'annexe n°1.

Le **Département** assurera la maîtrise d'ouvrage (études et travaux) de cette opération de mise en place des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues.

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE FINANCEMENT**

#### **3.1- Répartition des dépenses**

Les dépenses relatives à la première implantation/au remplacement de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues sont réparties entre les **parties** de la manière suivante :

- le **Département** prend en charge le coût de mise en place de panneaux classiques (y compris massifs et mâts) ;
- la **Commune** supporte le surcoût d'investissement lié au dimensionnement supplémentaire des panneaux, des massifs et des mâts.

L'annexe n° 2 précise le coût total de cette opération ainsi que la répartition de ces dépenses entre les **parties**.

S'agissant des dépenses liées à l'entretien courant des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues, elles restent à la charge exclusive du **Département**.

#### **3.2- Modalités financières**

Le **Département** portera cette opération en maîtrise d'ouvrage directe et assurera donc le préfinancement de la totalité des dépenses. Il procèdera au mandatement de celles-ci en TTC et bénéficiera du FCTVA.

La **Commune** prendra en charge le surcoût d'investissement calculé sur la base du coût réel HT.

La **Commune** remboursera le **Département**, en une fois, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du titre de recettes émis par le **Département**.

La recette sera imputée au budget du **Département** au Programme A151 Chapitre 13 Nature 1324.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les **parties** et prendra fin après complet versement de la somme due par la **Commune**.

**ARTICLE 5 – LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en autant d'exemplaires que de **parties**.

COLMAR, le

La Commune

Le Département

**ANNEXE N° 1**  
**à la convention n° .../...**

Pour la mise en place de panneaux d'agglomération bilingues de la commune de ...

-  
**Projet**

---

**ANNEXE N° 2**  
**à la convention n°.../...**

**Pour la mise en place de panneaux d'agglomération bilingues de la Commune de ...**

	<b>Montant estimé en € HT</b>
Coût total de la mise en place de panneaux classiques	
Coût total de la mise en place de panneaux bilingues	
Surcoût d'investissement	0,00 €
Part du Département	0,00 €
Part de la Commune	0,00 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>0,00 €</b>